

REINSCRIPTIONS 2022-2023

Formulaire à déposer rempli et signé dans une enveloppe à l'école de musique au plus tard le 2 juillet 2022, accompagnée d'un chèque de 50€ de préinscription (ce chèque viendra en déduction des frais annuels de scolarité pour 2022-2023)

ELEVE: Nom et Prénom

FAMILLE : Nom et Prénom du responsable :

ADRESSE :

Tél fixe : **Mobile :**

Mobile 2:

Mail :

Mail 2:

Eveil Musical
Ateliers Découvertes
Cours individuel d'Instrument
- Précisez l'instrument/chant
Formation Musicale (solfège)

ACTIVITE SUIVIE EN 2021-2022	ACTIVITE CHOISIE POUR 2022-2023

Paiement assurant l'inscription pour l'année 2022-2023
(ce paiement viendra en déduction des frais annuels de scolarité pour 2022-2023)

NOM DU PAYEUR : (obligatoire):

Réinscription : 50 € (par élève)

Mode de règlement par chèque ou virement

Soit 1 seul chèque à l'ordre de l'ADAM (indiquez au dos du chèque le nom et prénom de l'élève)

Soit par virement sur le compte bancaire de l'Association A.D.A.M., RIB du compte ci-dessous:

IBAN : FR76 1100 6210 1302 6346 5100 168

Je soussigné, Mr ou Mme.....

reconnais avoir pris connaissance du **règlement intérieur** de l'école de musique de Pouilly en Auxois consultable sur place et m'engage à régler l'année entière.

Ce formulaire accompagné du règlement de 50€ assure l'inscription administrative de l'élève pour l'année 2022-2023, et devra être complétée par le choix des horaires de cours et le solde du paiement des frais annuels lors de l'habituelle séance d'inscription Samedi 3 septembre 2022 à l'école de musique.

Sauf cas de force majeure, un élève inscrit s'engage pour la saison complète, musicalement, pédagogiquement et financièrement. Toute inscription réglée ne peut être remboursée en cours d'année, sauf cas exceptionnels reconnus par le Conseil d'Administration (cf chapitre 2, article 1er et 2e du règlement intérieur)

Le.....2022, à..... **Signature:**